

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/08-441-328 du 13/10/08

ADDITIF - CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

Références : 1 - Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - 2 - Loi n° 2007-148 du 2 Février 2007 de modernisation de la fonction publique - 3 - Décret n° 96-1105 du 11 Décembre 1996 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat - 4 - Décret n° 2007-1470 du 15 Octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat

Destinataires : Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement du second degré - Mesdames et messieurs les Directeurs de centre d'information et d'orientation S/C de Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale - Messieurs les Présidents d'Université - Monsieur le Directeur de l'UFM - Monsieur le Directeur de l'IEP - Monsieur le Directeur de l'EGIM

Affaire suivie par : Mme ROUX-BIAGGI - Tel : 04 42 91 74 26 - Mme LEMAIRE - Tel : 04 42 91 74 10
- Fax DIPE : 04 42 91 70 09 - Mel : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Les personnels **volontaires pour effectuer un stage en entreprise** sont informés que cette possibilité leur est offerte dans le cadre d'une demande de congé de formation.

Toutefois, ce congé de formation professionnelle devra correspondre à un véritable projet et à un engagement fort de la part des postulants, comme de l'entreprise prête à les accueillir.

Aussi, pour ceux qui souhaitent s'engager dans cette démarche, conviendra-t-il de justifier dès leur demande d'inscription, de l'accord de l'entreprise d'accueil (cf annexe 1).

Les personnels intéressés devront adresser au Rectorat, par voie hiérarchique, les pièces suivantes :

- **un courrier individualisé qui précisera les raisons qui motivent leur demande et son objectif**
- les fiches jointes en annexes 1 et 2 dûment remplies.

L'ensemble de ces documents doit parvenir

**au Rectorat – DIPE – Bureau des Actes collectifs
(A l'attention de Mme LEMAIRE)**

POUR LE LUNDI 26 JANVIER 2009 AU PLUS TARD

Le nombre des bénéficiaires retenus à ce titre sera très limité. Pour ces derniers, une convention sera établie, formalisant l'implication du demandeur et l'engagement clair de l'entreprise d'accueil.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une diffusion de cette circulaire aussi large que possible.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

STAGE EN ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UN CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

NOM : PRENOM(S) :

CORPS :DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION/ RATTACHEMENT :

VILLE :

I – FORMATION ENVISAGEE

INTITULE DU PROJET DE FORMATION :

DUREE :

ORGANISME DE FORMATION :

II – STAGE EN ENTREPRISE

NOM(S) et ADRESSE(S) DE(S) ENTREPRISE(S) ENVISAGEE(S) :

.....

SECTEUR D'ACTIVITE :

OBJECTIF DU STAGE :

NATURE DES FONCTIONS EXERCEES :

PERIODES DU STAGE ENVISAGEES :

DUREE :

DU.....AU.....

FAIT

A.....,le.....

SIGNATURE DE L'INTERESSE(E)

CACHET et VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT,

Fait à.....,le.....

VISA et CACHET DE L'ENTREPRISE d'ACCUEIL,

Fait àle.....

- A joindre à votre courrier de motivation. L'ensemble de ces documents doit parvenir au Rectorat, DIPE - Bureau des actes collectifs- pour le 26 JANVIER 2009 au plus tard.

- Pour les candidats retenus, une convention en bonne et due forme, sera établie.

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AU TITRE DE L'ANNEE 2009-2010
« STAGE EN ENTREPRISE »

A RETOURNER

**Au Rectorat d'Aix-Marseille - DIPE – Bureau des Actes collectifs
(A l'attention de Mme LEMAIRE)
pour le lundi 26 janvier 2009 au plus tard**

Nom : Prénom : Né (e) le :
Nom de jeune fille :

Discipline : Corps et Grade : Echelon :

Adresse :
.....

Téléphone : Portable :

Date d'entrée dans l'académie d'Aix-Marseille :

Etablissement d'exercice :

- Demande(s) (antérieures) au titre du congé de formation professionnelle (cocher la case correspondante) :

- La présente demande est la première OUI NON
- 1^{ère} demande (Académie*.....)
- 2^{ème} demande consécutive (Académie*.....)
- 3^{ème} demande consécutive (Académie*.....)
- 4^{ème} demande consécutive (Académie*.....)
- 5^{ème} demande consécutive (Académie*.....)

* compléter **uniquement** si la demande a été formulée dans une autre académie qu'Aix-Marseille, et joindre obligatoirement la pièce justificative pour prise en compte.

❶ CONGE DE FORMATION DEJA OBTENU :

Intitulés	Période	Durée
...../...../...../...../.....
...../...../...../...../.....

❷ ENGAGEMENT

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle forfaitaire m'aura été versée, et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation aura été interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 en référence au B.A. n°437 du 13 octobre 2008, en ce qui concerne :

- les obligations incombant aux fonctionnaires et agents placés en congé de formation ;
- la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (10 mois) ;
- l'obligation de paiement des retenues pour pension.

J'ai bien noté que les congés formation accordés par les recteurs aux personnels **ayant obtenu une mutation au mouvement inter-académique** seront de ce fait **annulés**.

❸ OBSERVATIONS EVENTUELLES COMPLEMENTAIRES

Je soussigné (e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A....., le

Signature de l'intéressé (e)

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE.

Date

Signature

Cachet de l'établissement